

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ----  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE  
 ----  
 ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
 ----  
 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 25/03/26

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 TONNERRE**  
 N° 2026 / 088

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 23

Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 mars 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR (adjoints), Djamila BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, David ROSENBLUM, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Sylviane TOULON, Benoît CHAISY, Jeanine CALCIO GAUDINO, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents : /

Secrétaire de séance : Nicolas NOËL.

*Nomenclature @CTES : Finances / Emprunts*

**FINANCES**

**RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE 2026**

- Vu l'article L. 2121-1 et suivants, L. 2122-21, L. 2122-22-10 et L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la décision n° DC25-057 du 10/03/25 relative à une ligne de trésorerie 2025 auprès du Crédit Mutuel ;
- Vu la proposition du Crédit Mutuel ;
- Considérant la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie ;

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 27</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 0</b>

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer un contrat de recours à une ligne de trésorerie contracté auprès du Crédit Mutuel, et de l'habiliter aux diverses opérations prévues dans ce contrat dont les conditions sont les suivantes :
  - Montant sollicité : 600 000,00 €,
  - Durée : 1 an,
  - Taux d'intérêt Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0.9 point
  - Commission d'engagement : 0.10 % du montant sollicité, soit 600 €
  - Commission de non utilisation : néant,
  - Calcul des intérêts : Exact/360.

Pour extrait conforme  
 Cédric CLECH  
 Maire de Tonnerre

